

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



**SETTIMANALE CORSU**  
**D'INFORMAZIONE**  
**HEBDOMADAIRE CORSE**  
**D'INFORMATIONS**

ARTEFÀ

# UNE AMBASSADE DE L'ARTISANAT À CORTE

P5 À 8



Photo Artefà

1,75€



PÊCHE ET AIRES MARINES  
 HERVÉ BERVILLE  
 EN VISITE EN CORSE  
 P16

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4  
 DETTI È FATTI P14  
 AGENDA P17  
 CARNETS DE BORD P18  
 ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# LA FRANCE ET LE TRI

M. LE PRÉSIDENT,  
OU DOIS-JE METTRE  
LES ACCORDS DE NOUMÉA?

DANS LE BAC DÉDIÉ.  
LAISSEZ DE LA PLACE POUR  
LE PROJET D'AUTONOMIE  
DE LA CORSE.

ET NE ME DÉRANGÉZ PLUS,  
JE SUIS EN LIGNE  
AVEC KYLIAN.



KAMPÀ

## S O M M A I R E À LA UNE

## INITIATIVE

## ARTEFÀ

UNE AMBASSADE  
DE L'ARTISANAT À CORTE

P5 À 8



## OPINIONS

## DETTI È FATTI

## ENVIRONNEMENT VISITE D'HERVÉ BERVILLE

## LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

## CARNETS DE BORD

## ANNONCES LÉGALES

P4

P14

P16

P17

P18

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

## DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR  
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99  
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

**Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47  
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40  
informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction

**Eric Patris** : 06 44 88 66 33  
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

## BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36  
gestion@corsicapress-editions.fr

## ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92  
al-informateurcorse@orange.fr

## ABONNEMENTS

**Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97  
icn-abonnement@orange.fr

## CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€  
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Orsi persi

**D**opu avè campatu annu una staghjoni di Liga 1 chì s'hè assumigliata à un veru catinacciu, i sustenidori di l'AC Aiacciu pinsavani chì l'eserciziu 2023-2024 di Liga 2 saria piuttosto ambiziosu, o à u peghju abbastanza tranquillu. Si sò guasgi missi à sunnià à strappà i play offs pà ghjucà a ricullata in prima divisioni, infini fin'è a mità di u mesi di ghjinnaghju. Ci voli à dì chì s'è l'Orsi ani fattu parti di i clubs i più boni in casa soia incù 36 punti pigliati in 19 scontri (5<sup>u</sup> nant' à 20), hè stata invece a siconda squadra a menu parfurmenti di u campionatu in spiazamentu davanti à Valenciennes, cù solu 10 unità buscati in tutta a staghjoni. Cù un bilanciu cusì pessimu è guasgi vargugnosu, ùn si pò micca pratenda à ghjucà i primi rolli. À a fini di quillu famosu mesi di ghjinnaghju, i primi segni di un cambiamentu di spiritu si sò fatti senta, ùn fussi cà cù a partenza di u mezu di tarrenu corsu Vincent Marchetti ver di u Parighji FC. Una forma di divorziu cù u club chì l'hà furmatu, infini soprattuttu cù u so staff, cù quali i cosi ùn andavani più dipoi parechji mesi è a perdita di u so capitanatu pà mutivi chì ùn sò mai stati cumunicati à u publicu. È po, malgradu calchi suddisfazioni inde a squadra com'è quilla di Tim Jabol Folcarelli è Mohamed Youssouf, a maiò parti di l'altri ghjucatori, chì faciani parti di u gruppu chì hè falatu da a Liga 1 o chì sò ghjunti duranti u marcatu, ùn sò mai stati à l'altezza in tarmini fisicu, tennicu è soprattuttu da u puntu di vista di u stintu. Cù partiti chì pariani ghjucati senza forma o à a stumachera da a mità di l'inguernu fin'è st'ultimi ghjorni di maghju, l'ACA hà compiu à un 15<sup>u</sup> postu bellu tristu, cù solu cinque punti d'avanzu di pettu à Troyes, primu club inde a zona rossa à falà in Naziunali. S'ellu c'era statu torna un scontru o dui, l'Orsi sariani stati capaci à perdali è à falà in terza divisioni vistu u so statu. L'ora di i vacanzi hè sunata pà a casa bianca è rossa chì duvaria cunnoscia mutazioni impurtanti da qui à calchi simana, incù guasgi una squadra sana sana chì ci hà da vulè à custruisca pà pruvà, à u minimu, à mantenasi in u mondu prufizionali è fà chì i sustenidori ritruvessini appena di piacè è di vulintà pà cullà à u stadiu. Pocu cantieru!... ■ Santu CASANOVA

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

**Bien sûr, il y a le nickel, la position stratégique** et le spectre menaçant de ce qu'on n'ose plus appeler le «péril jaune», car il ne manquerait plus que ça qu'on taxe les Français de racisme! Et bien évidemment, lorsqu'Yves Thréard, directeur adjoint de la rédaction et éditorialiste du *Figaro* souligne qu'«*Avec la nouvelle-Calédonie, la France dispose d'une carte maîtresse dans le jeu des nations*», on ne peut qu'en convenir. Cependant, il est plus difficile de se ranger à sa conclusion que, pour ce motif «*ce bout de France doit donc le rester*». A fortiori lorsqu'il justifie cette affirmation par le fait que la population kanak ne soit plus qu'une «*minorité*» sans considérer que le problème tient justement à la mise en minorité d'un peuple sur son propre sol. Certes l'extrême-droite française ne dit pas autre chose, mais on laissera les affolés du grand remplacement à leurs difficultés lexicales qui, de toute évidence, leur font confondre deux phénomènes pourtant aussi distincts que l'immigration et... le colonialisme. Le mot a été lâché, à plusieurs reprises, par le chroniqueur politique de TMC Jean-Michel Apathie, lui valant de se voir taxer de wokisme, ce qui de nos jours tend à devenir une accusation bien pire que celle de racisme. Et pourtant, entre les commentaires sur les bienfaits de la civilisation apportés par la France, l'emploi récurrent de termes tels que «*sauvages*» voire «*singes*», un traitement médiatique particulièrement inégal, un décompte des victimes où il y a d'une part des gens qui ont un nom et d'autres qu'on tue deux fois en les anonymisant, un député caldoche qui avait jugé subtil d'offrir un fouet au ministre de l'Intérieur ou encore l'arsenal de pointe que certains Caldoches ont pu constituer en toute décontraction, il y a tout de même de quoi se dire qu'en effet «*L'actualité venue de Nouvelle Calédonie nous permet de mesurer la permanence d'un esprit colonial dans la mentalité française*». S'il y avait peut-être quelque chose de pourri au royaume du Danemark, il y a hélas comme des relents de moisi qui planent sur la République française. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

**jean-michel apathie** @jmapathie · 10h  
 Sur @franceinter @jpraffarin évoque la « position stratégique » de la Nouvelle Calédonie dans le Pacifique pour justifier la présence française. L'esprit colonial encore, toujours. Il ne parle que de ça dans un itv, jamais des Kanaks. À l'écoute, c'est navrant. Etonnant, non ?

**modribar Arnaud** @Le\_Malabar\_du25  
 Mais en 2024 c'est comment !??? Quoi vous vous balader librement, droit de vote droit de travailler droit !?? Il n'y a pas d'esclave il me semble, ni de cage !!!

**Tannhäuser P.** @TannhausPierre · 2h  
 Ce que l'aFatie appelle « l'esprit colonial » n'est autre qu'une conscience des nations civilisées à l'égard des zones du monde qui sont en sous-développement. On ne leur doit rien, mais dans un esprit philanthropique on se doit de les instruire et les civiliser

**Hermangarde** @Hermangarde\_B · 7h  
 La Nouvelle-Calédonie N'EST PAS une colonie ! La Nouvelle-Calédonie est française et peuplée de Français ! Pas de discrimination SVP !

**Jsln** @JslnRbd · 9h  
 J'ai remarqué que pour les morts de Nouvelle Calédonie, quand c'était des gendarmes ou des caldoches c'était dit par les médias ainsi que les circonstances. Pour les kanaks, c'était juste « un mort », point.

**Cielle** @TerreEtCielle · 9h  
 La nouvelle calédonie, tu leurs laisse leur pays, l'ensemble de l'infrastructure, tu retires les blancs, dans 5 ans c'est l'Afrique bis : tiers monde.

**Mrs Roots** @mrsroots · 18 mai  
 La suspension de Tiktok, la concentration de récits incriminants les Kanak dans la presse fr, la minimisation des Kanak assassinés et de la violence des milices... Plus que jamais, il faut rester mobiliser et relayer ce qu'est la violence coloniale

**Hécate II** @alain\_cheval3 · 15h  
 Les Kanaks intelligents, il y en a quelques uns, ont bien compris que s'ils ne sont plus français, ils seront chinois ou russes et que ça n'est pas trop dans leur intérêt. Ceux qui cassent tout sont les squatters de la CAF sans cerveau, qui sont pourtant les premiers concernés.

**Catali Albertini** @catalinettaso · 32 min  
 Pour ne pas changer 4eme jour de parti pris de la rédaction de @TF1 auprès des colons et de Backes en Kanaki, aucun micro tendu aux kanak

L'objectivité de la presse au service de l'état

### HUMEUR

## Vous avez dit élections européennes ?

**S'il** y a bien un scrutin qui n'attire pas les foules et qui ne suscite pas vraiment l'enthousiasme dans notre pays, ce sont bien les élections européennes. Pourtant, à l'échelle du continent, c'est près de 360 millions d'électeurs, rien que ça, répartis dans les 27 pays qui sont invités du 6 au 9 juin prochain à élire pas moins de 720 députés. Des chiffres qui ont de quoi donner le tournis. À cela s'ajoutent les listes de candidats. On en dénombre 37 uniquement en France comprenant 81 noms chacune. Vous aussi vous avez fait le calcul ? Cela fait 2997 candidats au total ! Bonne chance aux scrutateurs et autres compteurs des bureaux de vote. Mais trêve de plaisanterie. Si, en ce qui concerne le nombre d'aspirants députés européens et d'électeurs possibles, les chiffres sont stratosphériques, ce n'est pas le cas de la participation. À peine 50 % à l'échelle de l'ensemble des pays membres en 2019. Même chose pour la France. Et si cette année les analystes prévoient une participation à la hausse, il faut dire que l'élection du Parlement européen n'est pas la plus suivie. La faute à qui ? Et surtout pourquoi ? Si l'on veut faire le journaliste paresseux, il suffirait de dire que l'Union Européenne est loin de la préoccupation des citoyens, et pour ainsi dire, que le rôle d'un député européen est mal connu, que la bureaucratie de l'union est complexe et trop normative. Le sujet est pour ainsi dire plié. Seulement voilà, nous sommes en 2024 et un petit tour sur Wikipédia, Instagram ou tout simplement le site de l'UE vous permet de connaître en quelques clics les prérogatives de chacun et son fonctionnement. Et c'est peut-être là le problème. En apprendre sur l'Union Européenne tient aujourd'hui plus de la démarche individuelle et sa vulgarisation auprès du grand public n'est pas toujours facile. Impossible pour le monde médiatique d'inviter 37 candidats, ou encore de « sacrifier » une heure de programme à l'heure de grande écoute pour évoquer les complexités de la BCE, la Pac, Frontex, Erasmus, Schengen, ou encore les enjeux géopolitiques et autres lobbies. Autant de thèmes qui pourraient passer sous les radars de la campagne... ■ **Christophe GIUDICELLI**

ARTEFÀ

# UNE AMBASSADE DE L'ARTISANAT À CORTE



Photo Artefà

*ArteFà aurait fort bien pu n'être qu'un énième show-room d'artisanat, où on présente certes de belles pièces, mais de manière impersonnelle. Mais les six artisans qui y exposent en permanence, dans un cadre associatif, ont su en faire bien plus que ça. Leur boutique, dans le centre ancien de Corte, porte haut les couleurs de l'artisanat local et durable, en mettant en avant leurs créations mais aussi celles de consœurs et de confrères. Et en offrant aux visiteurs non pas un sourire commercial de commande mais les mille et une histoires vraies des processus de création et des artisans qui œuvrent dans la solitude d'un atelier.*



*« 70 mètres carrés de créations réalisées par des passionnés, des centaines d'heures de travail, de doutes, de joie... »*

**A**u commencement, il y avait des artisans créateurs insérés dans le dispositif Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat [Pépite] de l'Université de Corse qui s'interrogeaient sur leur avenir une fois qu'ils en seraient sortis et sur les solutions qu'ils pouvaient mettre en place pour offrir plus de visibilité à leurs entreprises, toucher un public aussi bien local que touristique et pérenniser ou développer leur activité. La discussion les amenait à poser le constat que les artisans du Centre Corse sont souvent très isolés mais aussi qu'il est très difficile pour un artisan de supporter les coûts qu'induirait le fait d'ouvrir une boutique « physique » en ville où mettre sa production en valeur et recevoir une clientèle. De fil en aiguille, émergeait alors l'idée de mutualiser les coûts et de s'inspirer du modèle des boutiques de producteurs qui ont vu le jour en Corse et qui permettent à plusieurs agriculteurs de commercialiser leurs produits directement auprès des consommateurs dans un espace commun, tout en conservant leur indépendance. Dans un premier temps, ils ont créé l'association ArteFà qui a pour but de fédérer les artisans créateurs et de promouvoir le « fait main » en Corse puis se sont mis en quête d'un local. C'est dans la rampe Sainte Croix, à Corte, qu'ils ont trouvé où s'établir. « Les lieux, qui abritaient auparavant la Mission locale, étaient à usage de bureaux. Il a donc fallu commencer par les investir, les décorer et chacun d'entre nous y a contribué », se souvient Virginie Lévy De Bruyn

qui a rejoint l'association à ce moment-là et qui a pris en charge la communication d'ArteFà.

### **DIVERSITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ**

Et en mars 2023, le magasin ouvrait ses portes : « 70 mètres carrés de créations réalisées par des passionnés, des centaines d'heures de travail, de doutes, de joie... chacun de nous y a un espace dédié qu'il organise à sa guise, mais ces différents espaces s'harmonisent très bien entre eux et forment un tout ». Le fait d'avoir chacun un domaine très spécifique permet une offre très diversifiée et ouvre également la possibilité de coopérations occasionnelles entre les différents artisans.

L'association ne faisant aucun bénéfice [elle fonctionne grâce aux cotisations et à une aide de la municipalité] et ne faisant pas de vente pour son compte, comme dans les magasins de producteurs, chaque artisan a un compte de vente séparé. Les six permanents de la boutique se relaient pour la tenir. « Nous sommes très complémentaires et nous nous entendons très bien. Du reste, nous fonctionnons comme un collectif où nous sommes tous décisionnaires. Aussi, chacun d'entre nous connaît à présent très bien le travail des autres exposants et est en capacité de le présenter, d'expliquer le savoir-faire propre à chacun, la manière dont les objets sont réalisés ou même dans quelle circonstance ils ont été créés. Pour nous, et c'est d'ailleurs un peu notre slogan, chaque création a son histoire et nous avons tous le même



Photos ArteFà

«Il y a un certain nombre de gens qui en ont assez du consumérisme, du jetable et veulent revenir à des choses plus durables et plus naturelles.»

objectif, qui est de valoriser l'artisanat. Nous avons du reste un cahier des charges très strict : nous ne proposons que du fait main, qui est destiné à durer dans le temps, fabriqué en Corse par des artisans qui y vivent et qui, autant que faire se peut, utilisent des matières premières locales - la laine pour Sandrine ou les minéraux pour Krysia, par exemple - ou bien qui ont été récupérées localement comme le carton qu'utilise Aymeric. Et tous conçoivent leurs propres modèles et maîtrisent les différentes étapes de création. Certains d'entre nous sont d'ailleurs des artisans d'art.»

#### RÉPONDRE À UN BESOIN D'HUMAIN ET D'HISTOIRES

Les membres d'ArteFà ont par ailleurs fait le pari de maintenir leur local ouverte toute l'année et de ne pas se borner à attendre les estivants. «L'hiver, hors fêtes de fin d'année, c'est un peu plus difficile, mais c'est un choix, car nous n'avons pas envie de tout tabler sur la saison touristique. Aussi, nous nous efforçons de vraiment faire vivre ce lieu quelle que soit la période, en organisant par exemple des expositions éphémères qui présentent le travail d'autres artisans venus de toute la Corse. Et nous espérons être rejoints par d'autres artisans.» Une dizaine d'entre eux ont ainsi été déjà reçus à la boutique qui dès sa première année de fonctionnement a reçu 5 500 visiteurs. «Beaucoup nous ont dit qu'il y avait ici une atmosphère bien particulière. Ils sont souvent curieux non pas seulement à propos d'un objet

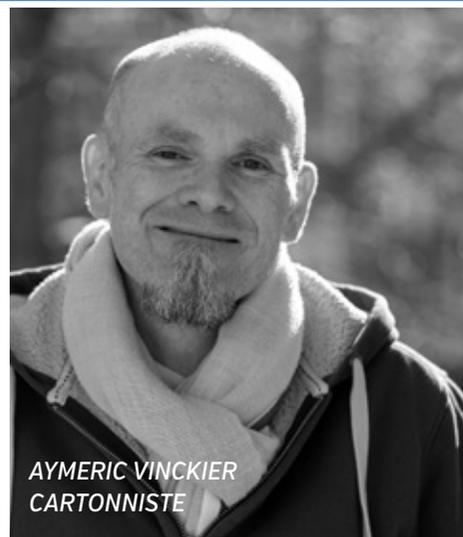
mais de la personnalité de l'artisan, de son parcours ou son état d'esprit. On a le sentiment qu'à une époque où tout est de plus en plus automatisé, notamment dans certains commerces, les gens ont de plus en plus envie et besoin d'humain. Or l'artisanat, c'est de l'humain. Ce qui nous encourage dans l'idée de proposer, outre des expositions, des démonstrations ou encore de développer des ateliers, notamment autour du tissage et de la création de parfums personnalisés. La production, les produits, c'est bien, mais montrer nos savoir-faire c'est très important aussi. Ils font partie de notre patrimoine culturel vivant et c'est essentiel de les faire connaître et de les transmettre. Je pense qu'il y a une attente de la part du public. On a pu par exemple le mesurer lorsque Sandrine a installé son métier à tisser dans le local, ça a suscité beaucoup d'intérêt. Je crois que ça tient au fait qu'il y a un certain nombre de gens qui en ont assez du consumérisme, du jetable et veulent revenir à des choses plus durables et plus naturelles. On le voit depuis plusieurs années maintenant dans le domaine de la cosmétique, mais ça s'étend à d'autres domaines et il y a plus d'attention portée aux matériaux employés, à la façon de les travailler et même à la démarche ou la personnalité de celle ou celui qui produit.» Ainsi, les membres d'ArteFà, qui ont su faire de leur vitrine bien plus qu'un simple lieu d'exposition-vente, offrent également au grand public de renouer avec une autre façon de produire et de consommer. ■ Elisabeth MILLEIRI



DOMINIQUE DAUCHEZ  
ARTISTE PLASTICIENNE



MÉLANIE GALLOIS  
ARTISANE DU CUIR



AYMERIC VINCKIER  
CARTONNISTE



SANDRINE TRICON  
TISSERANDE



KRYSIA BURESI  
ARTISANE BIJOUX



VIRGINIE LÉVY DE BRUYN,  
HATRYA

## Les six exposants permanents d'ArteFà

**Krysia Buresi** [Krysia-bijoux-créations] crée ses bijoux à partir de pierres, galets ou verres dépolis collectés sur les plages, au bord des rivières pour réaliser des pièces (colliers, bracelets et bijoux d'oreilles) qui, de par la nature même des matériaux utilisés, sont toutes uniques. Le polissage révèle la profondeur du grain, les inclusions, la couleur et la forme aboutie.

Installée à Poggio-de-Venaco, **Dominique Dauchez** [Dom au carré] est artiste plasticienne, elle propose des impressions sur textile et papier dont les motifs sont inspirés de détails de ses peintures. Elle pratique la linogravure: les motifs sont exécutés par incision sur plaque de Linoleum gravée en creux. L'encre se fait sur la surface du Linoleum au rouleau avec des encres taille-douce, les creux, ne sont donc pas encrés. Le gaufrage se fait à partir des plaques de Linoleum gravées mais non encrées.

**Mélanie Gallois** [Cuir & Variations] travaille le cuir: créations, articles sur mesure, restaurations. «*Sensible à l'environnement et aux usages d'une époque où l'on avait la sagesse de respecter le temps*», elle utilise en priorité des cuirs issus de tannages réalisés avec des extraits végétaux... qui «*s'assouplissent avec l'âge et se patinent au gré de la lumière, de l'usage, de leur entretien*».

**Virginie Lévy De Bruyn** [Hatrya] travaille sur les plantes aromatiques sauvages de Corse qu'elle cueille elle-même et qui seront distillées pour obtenir des huiles essentielles qui serviront à réaliser des compositions aromatiques ou seront simplement séchées pour devenir des encens. Sa philosophie est de «*Cueillir peu mais obtenir une qualité supérieure pour un effet probant rendant ainsi hommage à toutes ces plantes qui nous soignent, qui nous nourrissent*».

Désireuse de «*créer un équilibre entre l'artisanat traditionnel et des concepts originaux et modernes,*» **Sandrine Tricon** [Crea-sognu] travaille le textile et la laine, qu'ils soient issus de matières végétales, animales, ou même recyclées, soit de façon traditionnelle par le biais du tissage ou du crochet, soit de façon plus moderne avec le tufting, le feutrage... Elle réalise accessoires, pièces d'habillement ou éléments de décoration intérieure.

**Aymeric Vinckier** [Fait de carton] est devenu «*cartonniste*» il y a cinq ans, «*pour être plus en adéquation avec mes convictions personnelles: revenir à un mode de vie plus responsable, réutiliser ce qui peut l'être*». Ses créations -meubles, objets de décoration- souvent inspirées de la faune, sont réalisées à partir de cartons déjà présents sur la Corse qu'il récupère et revalorise. ■



## CREATION SOCIETE

N° 01

### COSTA DI A CASINCA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lotissement L'Alivi - Route de San Pellegrino

Route de San Pellegrino

20213 Penta Di Casinca

### AVIS DE CONSTITUTION

#### Cabinet AECB

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA DI CASINCA du 17 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : COSTA DI A CASINCA  
**Siège** : Lotissement L'Alivi - Route de San Pellegrino - 20213 Penta Di Casinca  
**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital** : 1000 euros

**Objet** : Location meublée  
**Président** : Mr Frédéric BARTHOD-MALAT demeurant au 3, Rue Combe au Roucheret, 25770 Serre-Les-Sapins  
**Directeur général** : Mr Claude BARTHOD-MALAT demeurant au 19, rue du Tillot, 25480 Pirey  
La Société sera immatriculée au RCS de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO (20090), du 10 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : AMICIZIA  
**Siège** : Miniatojo, 20090 Ajaccio  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital** : 2.000,00 euros  
**Objet** : Restauration, glacier, sandwicherie, vente à emporter, snack et restauration rapide.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Transmission des actions** : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires passés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

**Président** : Monsieur Etienne, Antoine, Francis LEANDRI, demeurant Miniatojo, 20090 Ajaccio  
**Directeur Général** : Monsieur Sébastien GUY, demeurant Casaracca, 20163 Tavera.

Pour avis, le Président.

N° 03



### COEURS DEUX BOHEMES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 3, rue Jean Casale

20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 16 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** :

**COEURS DEUX BOHEMES**

**Siège** : 3, rue Jean Casale, 20200 Bastia  
**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 1000 euros

**Objet** : La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

Le commerce de détail sous forme de concept store multimarques et multi produits. [Vêtements, accessoires de mode, décoration d'intérieur, petit mobilier, carterie] ;

Le commerce de détail non alimentaire multi produits sous forme de dépôt-vente ;

Le commerce de détail non alimentaire multi produits d'occasion ;  
Le conseil en technique d'aménagement et décoration d'intérieur et extérieur ;

L'objet social inclut également et plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires et/ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Président** : Monsieur Jacques BOURROT, demeurant 29, chemin de PORRAJA, 20200 San Martino Di Lota né à TOUL (54200), le 7 février 1972.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia-20600.

Pour avis,  
Le Président.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 13 MAI 2024 à AJACCIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : SCI FRADEZA  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Capital** : 200 Euros  
**Siège social** : 3, Rue Davin - 20000 Ajaccio

**Objet** : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la rénovation, la construction, la construction de logements sociaux, l'aménagement, l'administration, la location nu et/ou meublée et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, l'emprunt de capitaux et la demande de toutes subventions relatives aux constructions de logements sociaux nécessaires à la réalisation de cet objet.  
**Durée** : 99 ans

**Gérant** : Mme Demedardi Marie Madeleine Epouse Frassati, demeurant : 3, Rue Davin, 20000 Ajaccio  
**Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 05



### DYONISOS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4000 euros

Siège social : U Purtone

20213 Castellare Di Casinca

Société en cours de constitution

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er Novembre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : DYONISOS  
**FORME** : Société par Actions Simplifiée  
**CAPITAL** : 4000 euros

**SIEGE** : U Purtone - 20213 Castellare Di Casinca

**OBJET** : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

**DUREE** : 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**PRÉSIDENT** : Madame Alba GIAMMARI demeurant U Purtone - 20213 Castellare di Casinca

**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

N° 06

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### M.M. Investissement

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Col de la Sedia

20129 Bastelicaccia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 21/05/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : M.M. Investissement  
**Siège** : Col de la Sedia - 20129 Bastelicaccia

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 2000 euros

**Objet** : Achat, vente, location, gestion et investissements de tous biens immobiliers,

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. .../...

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Mr Patrice MASSIANI, demeurant Col de la Sedia - 20129 Bastelicaccia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07



### LE MONOLITHE

Société Civile Immobilière

Au capital de 4000 euros

Siège social : 39, Quartier Salduccio

20260 Lumio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AREGNO du 18 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale** : LE MONOLITHE  
**Siège social** : 39, Quartier Salduccio, 20260 Lumio

**Objet social** : Locations de biens immobiliers professionnels et habitation

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 4000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Monsieur Jean Marie CASANDRI et Mme Noelle CASSANDRI née GUIDINI domiciliés ensembles Campu Felice, 20220 AREGNO sont nommés co-gérants de la société pour une durée illimitée

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément accordé par le gérant  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis,  
La Gérance.



N° 08

### RATEPI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

2, Rue des Pêcheurs

Résidence du Port, 20110 Propriano

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Avril 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : RATEPI  
**Capital Social** : 1000 euros

**Siège Social** : 2, Rue des Pêcheurs, Résidence du Port, 20110 Propriano

**Forme** : SAS

**Durée** : 99 ans

**Objet** : L'acquisition, la prise en location et l'exploitation de fonds de commerce, restauration de type traditionnelle.

**Président** : Mr MISERAZZI Jean-Joseph. Né le 09.08.1993 à AJACCIO, demeurant 19, Rue du 9 Septembre, 20110 Propriano. Célibataire.

De Nationalité française  
**Immatriculation** : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le président.

## AJACCIO EXPERTISE COMPTABLE

71, Cours Napoléon - 20090 Ajaccio

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** GIUNCHE  
**FORME :** Société Civile Immobilière  
**CAPITAL :** 1000 euros  
**SIÈGE SOCIAL :** 71, cours Napoléon, 20000 Ajaccio

**OBJET :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.  
**DURÉE :** 99 années

**CO-GÉRANCE :** Marie Catherine RAF-FALLI, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse), 97, Route du Cap, Sacha JEZEQUEL, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse), 97, Route du Cap,

**APPORTS EN NUMÉRIQUE :** 1000 euros  
**CESSION DE PARTS :** Cession libre entre associés, agrément donné par l'unanimité des associés dans les autres cas.

Pour avis,

N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUCCIANA (20290), le 20 mars 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée à Associée Unique  
**Dénomination sociale :**

MACONNERIE FARIA

**Siège social :** Route de Figarella, Lieu-dit Campiani, 20290 Lucciana.

**Objet social :** Travaux de maçonnerie générale et gros-œuvre de bâtiment.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 40.760,00 euros  
**Gérance :** Monsieur Jacinto FARIA AZEVEDO, demeurant Route de Figarella, Lieu-dit Campiani, 20290 Lucciana  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.

## MODIFICATION SIÈGE SOCIAL

N° 11

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### SCI LES MOBILLETS

SCI au capital de 1525 €

Siège social : 41, Chemin des Plâtrières

95200 Sarcelles

RCS Pontoise 348 840 703

Aux termes d'une délibération en date du 15/05/2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 41, Chemin des Plâtrières, 95200 SARCELLES au Lieu-dit Casaccia - Villa la Cotentine - 20167 AFA à compter du 1er mai 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro RCS PONTOISE 348 840 703 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 17/10/1988, a pour objet social la gestion, la location et l'acquisition de tous biens immobiliers, et un capital de 1525 € composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

## A.M. AVOCAT

### AIMEE MAMBERTI

Société d'Exercice

Libéral à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000 Euros

29, rue César Campinchi

20200 Bastia

RCS Bastia 534 675 541

## AVIS DE MODIFICATION

Par décision en date du 20 avril 2024, la gérante et associée unique a décidé de transférer le siège social de la société 29, rue César Campinchi, 20200 BASTIA, à la nouvelle adresse suivante : 455, Promenade des Anglais, Immeuble le Phare, Place des Mosaïques, 06200 NICE, à compter du 01 juin 2024.

**Modification statutaire :** L'article 4 des statuts a été modifié.

**Représentant légal :** Aimée MAMBERTI demeurant 6, rue Lamartine, 06000 NICE, gérante.

**Enregistrement :** La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

N° 13

### J.B.C

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 600 euros

Siège social : 7, Rue du Cardinal Fesch

20000 Ajaccio

793 708 553 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée J.B.C a décidé de transférer le siège social du 7, Rue du Cardinal Fesch, 20000 AJACCIO au 10, rue du Cardinal Fesch, 20000 AJACCIO à compter du 1er février 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 14

### JET EVASION PINARELLO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15.000 euros

Siège social :

Chez Mr Jean Paul BARLAM

Taglio-Rosso

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza - 810 194 282

Aux termes d'une décision unanime en date du 17 avril 2024, il résulte que :

- Le siège social a été transféré du Chez Mr Jean Paul BARLAM - TAGLIO-ROSSO - SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO - 20144 ZONZA au hameau de Cilagna - route de Cirindinu - chez Monsieur PUECH Nicolas - 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio à compter du 1er mars 2024 et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

**Ancienne mention :** Chez Mr Jean Paul BARLAM - TAGLIO-ROSSO - SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO - 20144 ZONZA.

**Nouvelle mention :** Hameau de Cilagna - route de Cirindinu - chez Monsieur PUECH Nicolas - 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio. .../...

Il a été nommé, en remplacement du Président démissionnaire Monsieur BARLAM Jean-Paul, Monsieur PUECH Nicolas, demeurant hameau de Cilagna, route de Cirindinu, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, a été nommé en tant que Président, pour une durée illimitée. L'article 36 des statuts a été modifié à l'effet de supprimer la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

Pour avis, Le Président.

N° 15

## LE SOLEIL COUCHANT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Porto

20150 Ota

531 294 247 RCS Ajaccio

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 20 avril 2024, la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10.000,00 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Toussaint MARANELLI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

**Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président :** Monsieur Toussaint MARANELLI, demeurant Lieu-dit Porto, 20150 Ota.

Pour avis, Le Président.

N° 16

## UN-DEUX

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chemin de la Petra

Route des Molini, Marincaggi

20166 Albitreccia

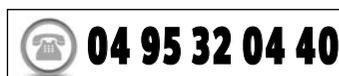
RCS Ajaccio 952 872 331

Aux termes d'une délibération en date du 15 mai 2024, l'AGE a décidé :

- de transférer le siège social du Chemin de la Petra, Route des Molini, Marincaggi, 20166 ALBITRECCIA au lieu-dit AGOSTA PLAGE, Résidence Harmonie, 20128 ALBITRECCIA, à compter 15 mai 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de nommer à compter 15 mai 2024, pour une durée illimitée M. Julien ISO-LPHE, demeurant les Collines de Ranucchetto, lot. 2, Trova, 20167 ALATA, en remplacement de M. Alain COLLINA démissionnaire.

Pour avis,  
La Gérance.



## LG

Société Civile Immobilière

En cours de transformation

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Saint-Florent

Ortu Simonetta, 20200 Bastia

908 320 963 RCS Bastia

## AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant délibération en date du 22 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**Capital :**

**Ancienne mention :** 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

**Nouvelle mention :** 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.

**Objet :**

**Ancienne mention :** Location de terrains et d'autres biens immobiliers  
**Nouvelle mention :** « Location meublée d'appartements, Location salle de réception avec sous-traitance de la prestation traiteur, Bar ». Le reste de l'objet est inchangé.

**Dirigeants :**

**Ancienne mention :** Gérant Mr Giovanni LABATE Ld Ortu Simonetta, Route de St-Florent, 20200 BASTIA  
**Nouvelle mention :** Président Mr Giovanni LABATE, demeurant à Ld Ortu Simonetta, Route de St-Florent, 20200 BASTIA.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

**Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Transmission des actions :** Entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

**Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.**

## AVIS RECTIFICATIF

N° 18

## RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°46, parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 19/04/2024, N°7026, concernant la Clôture de la Liquidation de la Société AGILA IMMOBILIER.

Il fallait lire : L'assemblée générale réunie le 30/12/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation.

Et Non : Le 08/04/2024, comme cité par erreur. Le reste sans changement.

N° 19

## RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans "L'Informateur Corse Nouvelle" du 26/04/2024 concernant Dr COSTANTINI Florent.

Il fallait lire : Siège social : Centre Commercial ATRIUM, Les Hameaux de Perincaggio, 20167 Sarrrola-Carcopino.

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT**

**CCIC/DC/2024.002**  
**Chambre de Commerce**  
**et d'Industrie**  
**de Corse**

**NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44

**CORRESPONDANT :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44

**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

**Objet de l'accord cadre :**

Appel à candidature pour la fourniture et la maintenance des installations thermiques et aérauliques des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine.

**Durée de l'Accord Cadre :**

L'accord cadre est passé pour une durée de 4 [quatre] ans non-renouvelables à compter de sa date de notification.

**Lieux d'exécution :**

\* Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine

**Nomenclature Européenne CPV :**

50531100-7 / Services de réparation et d'entretien de chaudières  
 50720000-8 / Services de réparation et d'entretien de chauffage centrale  
 50730000-1 / Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

**Caractéristiques principales :**

Il s'agit de la fourniture des installations thermiques et aérauliques des zones publiques des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine, ainsi que de la maintenance tant préventive que corrective de ces installations.

**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

**La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :**

Lot 1 : Aéroport de Bastia-Poretta

Lot 2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

**Mode de passation de l'accord cadre :**

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

**L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.**

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Aéroport de Bastia-Poretta

Maximum annuel : 90.000 € HT

Lot N°2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Maximum annuel : 64.000 € HT

**Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

\* Prix (60%)

\* Valeur technique (40%) à travers un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

- Les moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

- Le planning d'intervention et les délais d'intervention.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 26 janvier 2024.

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 03

La procédure du lot n°1 a dû être stoppée et déclarée sans suite pour motif d'intérêt général car la limitation maximum annuelle annoncée dans les documents de la consultation ne permettait pas de maintenir un niveau de service répondant aux exigences de la plateforme aéroportuaire et devait être revue en adéquation avec les besoins de ladite plateforme.

Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 03

Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 02

Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :

Groupement d'entreprises conjoint avec mandataire solidaire :

SAS MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE

Parc d'Activités de Purettono

20290 BORGIO

.../...

SAS V02

ZAC de Campo Vallone - Lot n°5

20620 BIGUGLIA

Date de notification du lot 2 de l'accord cadre : Le 15 mai 2024

**Prix de l'accord cadre :**

Pour un montant forfaitaire annuel de 13.172 € HT et pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix dans la limite annuelle maximale de 64.000 € HT. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44**Modalités de consultation du marché :**

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse [Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44] - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 17 mai 2024.

Date d'envoi du présent avis : le 17 mai 2024.

N° 21

**Chambre de Commerce**  
**et d'Industrie**  
**de Corse**  
**AVIS D'ATTRIBUTION**

**IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :**

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud

Hôtel Consulaire Quai l'Herminier

CS.30253 - 20179 Ajaccio Cedex 1

Tél : +33 495515555

Fax : +33 495212389

URL : <http://www.2a.cci.fr>**OBJET DU MARCHE :**

N°2023-MSP-053 : Maintenance préventive, curative et entretien des mâts d'éclairage grande hauteur des Ports de Commerce de Corse du Sud

**PROCEDURES :** Type de procédure : Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 24-560003 du 16/05/2024

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 16/05/2024.

N° 22

**AVIS DE PUBLICITE****ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618- 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 005/FCS/24

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Achat, livraison et montage de mobilier de bureau pour le siège social de l'ODARC et ses antennes

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

55% Valeur technique

5% Délais, en jours ouvrés, de fabrication, livraison et montage

40% Prix des prestations

Remise des offres : 07/06/24 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 16/05/2024

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 23

N° PC : 2024RJ0069

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/05/2024 prononçant Liquidation judiciaire immédiate sur résolution de plan de Monsieur MANGION Luc Pierre, 11, quai Landry, 20260 CALVI. Restaurant, débit de boissons lic. IV cat., 400 876 181 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 08/01/2020. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 24

N° PC : 2024RJ0034

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/05/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire de la société GUERRINI GUIDONI BALBINOT SARL, lotissement N 3, Zone Industrielle de Tragone, 20620 BIGUGLIA. Création et exploitation directe ou indirecte d'une entreprise de travaux publics et de bâtiment. Création ou acquisition et exploitation de tous autres fonds ou Ets de même nature. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou non à l'objet social, 316 562 693 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 25

N° PC : 2024RJ0065

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/05/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de MAREA GESTION SARL [], lieu-dit Ponticchio, Résidence Les Brises de Mer, 20230 SANTA-LUCIA-DIMORIANI, 793 846 627 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 26

N° PC : 2023RJ5533

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/05/2024 prononçant le plan de continuation de la société COORDINATION-TRAVAUX-BATIMENT-CORSE [SARL], régime général, 6, rue Favalelli, 20200 BASTIA pour une durée de 8 ans. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 27

**APPEL A CANDIDATURE**

Dans le cadre du renouvellement du tiers sortant (\*) des membres de son Conseil d'Administration, le Président de Mutuelles du Soleil Livre II [SIREN N°782 395 511] invite ses membres participants :

- \* âgés de plus de 18 ans et de moins de 70 ans pour une première élection,
  - \* à jour de leurs cotisations santé,
  - \* n'ayant pas exercé de fonction de salarié au sein de la mutuelle au cours des 3 dernières années,
  - \* n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'article L.114-21 du Code de la Mutualité ;
  - \* n'appartenant pas simultanément, au moment de l'élection, à plus de 4 conseils d'administration de mutuelle, union ou fédération,
- à présenter leur candidature pour le poste d'Administrateur (\*) jusqu'au dimanche 9 juin 2024 inclus (cachet de la poste ou date de récépissé faisant foi). Pour être recevable, l'acte de candidature s'effectuera par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au Président du Conseil d'Administration, "Elections Administrateurs Livre II", 36-36 bis, avenue Maréchal Foch - CS 91296 - 06005 Nice Cedex 1, ou par dépôt dans les Agences de Mutuelles du Soleil contre récépissé.

Cette lettre devra préciser l'âge, la profession, l'absence de condamnation et les responsabilités que le candidat a pu assumer ou qu'il assume encore dans le domaine de l'économie sociale.

Jean-Pierre GAY - Président - Mutuelles du Soleil Livre II

(\*) Les administrateurs sont élus pour 6 ans. Ils font partie du Conseil d'Administration qui détermine les orientations de la mutuelle et fixe toutes les mesures permettant à celle-ci d'assurer les engagements qu'elle prend vis-à-vis de ses adhérents.

N° 28

**APPEL A CANDIDATURE**

Dans le cadre du renouvellement du tiers sortant (\*) des membres de son Conseil d'Administration, le Président de Mutuelles du Soleil Livre III [SIREN N°444 283 113] invite ses membres participants :

- \* âgés de plus de 18 ans et de moins de 70 ans pour une première élection,
  - \* à jour de leurs cotisations santé sur Mutuelles du Soleil Livre II,
  - \* n'ayant pas exercé de fonction de salarié au sein de la mutuelle au cours des 3 dernières années,
  - \* n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'article L.114-21 du Code de la Mutualité ;
  - \* n'appartenant pas simultanément, au moment de l'élection, à plus de 4 conseils d'administration de mutuelle, union ou fédération,
- à présenter leur candidature pour le poste d'Administrateur (\*) jusqu'au dimanche 9 juin 2024 inclus (cachet de la poste ou date de récépissé faisant foi). Pour être recevable, l'acte de candidature s'effectuera par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au Président du Conseil d'Administration, "Elections Administrateurs Livre III", 36-36 bis, avenue Maréchal Foch - CS 91296 - 06005 Nice Cedex 1, ou par dépôt dans les Agences de Mutuelles du Soleil contre récépissé.

Cette lettre devra préciser l'âge, la profession, l'absence de condamnation et les responsabilités que le candidat a pu assumer ou qu'il assume encore dans le domaine de l'économie sociale.

Norbert MENARDO - Président - Mutuelles du Soleil Livre III

(\*) Les administrateurs sont élus pour 6 ans. Ils font partie du Conseil d'Administration qui détermine les orientations de la mutuelle et fixe toutes les mesures permettant à celle-ci d'assurer les engagements qu'elle prend vis-à-vis de ses adhérents.

**DERNIERES  
MINUTES**

N° 29

**ORSECA**

SARL en liquidation  
Au capital de 100 €  
Siège social :

Lotissement les Palmiers, Lot Lorenzi  
Route du Fort Luiggi, 20200 Bastia  
491 555 140 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2022, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Mme Isabelle LANFRANCHI, demeurant Route du Fort Luiggi, Villa les Palmiers, Lot Lorenzi, 20200 BASTIA de son mandat de liquidatrice, de donner à cette dernière quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Modification au RCS de Bastia.

N° 30

**TRANSPORT DER**

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation

Au capital de 10000 euros  
Siège social : Résidence Serena  
Bat A, appart A6, Rond Point de Torra  
20215 Vescovato  
810 520 122 RCS Bastia

**AVIS DE LIQUIDATION**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2018 : Par décision en date du 31 Décembre 2018, l'associé unique, MOREIRA DO VALE Armandino, demeurant Résidence Serena, Bat A, appart A6, Rond Point de Torra, 20215 Vescovato en sa qualité de Liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le liquidateur,  
MOREIRA DO VALE Armandino.

N° 31

**SOLARO**

Société Civile

Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Mezzanotte  
20214 Calenzana  
480 716 026 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur DOMINIQUE ANDREANI, demeurant Lieu-dit Mezzanotte, 20214 Calenzana, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 32

**SOLARO**

Société Civile

Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Mezzanotte  
20214 Calenzana  
RCS Bastia 480 716 026

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2023 réunie au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique ANDREANI, demeurant Lieu-dit Mezzanotte, 20214 Calenzana, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 33

**SARL D'EXPLOITATION  
GARAGE CIMA**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation

Au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : Cateraggio, 20270 Aléria  
RCS Bastia : 326 395 498

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à cette date et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur CIMA François demeurant PONT D'ARENA, 20270 TALLONE, est désigné liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations et procéder à la clôture de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur CIMA François, PONT D'ARENA, 20270 TALLONE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et pièces relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces de la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

**PERETTI XAVIER  
TERRASSEMENT**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : Verghia  
20138 Coti-Chiavari  
408 428 258 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 08 janvier 2024 a décidé de réduire le capital social de 381,00 euros pour le ramener de 7.622,45 euros à 7.241,45 euros par voie de rachat et d'annulation de 25 actions. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

**ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL****\* Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7.622,45 euros).

**\* Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à sept mille deux cent quarante et un euros et quarante-cinq centimes (7.241,45 euros).

Pour avis, Le Président.

**ANNONCES LÉGALES**

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

**Par E-mail :**

al-informateurcorse@orange.fr

**Par téléphone :**

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

**Par courrier ou dans nos locaux :**

114, Rue Claude Papi  
Imm. Agostini - Z.I Erbajolo  
BASTIA 20600

**SAS LA CREPERIE  
DU DIAMANT**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de : 3000 €  
Siège social : Place de Gaulle  
Diamant II - Boulevard Lantivy  
20000 Ajaccio  
RCS : Ajaccio 811 428 044

**ANNONCE POUR LE JAL  
DU RESSORT  
DU GREFFE D'AJACCIO**

Par décision de l'Assemblée générale du 31/03/2024 il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Monsieur PARAVISINI Joseph, demeurant, route du Fort - 20166 PORTICCIO, et de fixer le siège de liquidation route du Fort - 20166, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation.  
Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 36

**CHANGEMENT  
DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Information préalable  
(Art. 1397 al 3 c.civ.)

Monsieur Paul Marie Charles BATESTI et Madame Marie Lyvia MORETTI, se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle, établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte du 13/05/2024 reçu par Me Olivier LE HAY ;  
Pour toute opposition élection de domicile est faite à :  
SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini - AJACCIO (20000).

Pour avis.

**ORSECA**

SARL au capital de 100 €

Siège social :

Lotissement Les Palmiers, Lot Lorenzi  
Route du Fort Luiggi, 20200 Bastia  
491 555 140 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2022, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidatrice Mme Isabelle LANFRANCHI demeurant Route du Fort Luiggi, Villa les Palmiers, Lot Lorenzi, 20200 BASTIA, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.  
Modification au RCS de Bastia.



N° 38

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce légale N° 36, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 10 et 17 Mai 2024, N° 7029-7030, concernant la location gérance entre CD Bar et la Société Marluc. Il fallait lire : La location gérance prendra effet à compter du 02 mai 2024 et prendra fin le 28 février 2025. Le reste sans changement.

**SARL**

« SUPERETTE DU PORT »

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 €  
Siège Social : Super Viva  
Porto Marine - 20150 Ota  
RCS : Ajaccio 437 774 656

**ANNONCE POUR LE JAL  
DU RESSORT  
DU GREFFE D'AJACCIO**

Par décision de l'Assemblée générale du 10/04/2024, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Madame MARANELLI Jocelyne demeurant, Hotel le romantique - Porto Marine - 20150 OTA, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation.  
Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 40

**VP**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Maison Pieraggi

20240 Ghisonaccia

821021987 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mr Philippe VINCENSINI de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Madame Marie-Pierre BAURIS, demeurant Allée des Chênes lièges - Résidence l'Ortu 20213 FOLELLI, pour une durée illimitée à compter du 1er mai 2024.

Pour avis,  
La Gérance.

Rejoignez-nous sur **facebook**

Déposez vos annonces par mail : **al-informateurcorse@orange.fr**

**ICN**

Années légales  
TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS  
ANNONCES  
LEGALES

Recevez votre attestation de parution  
en quelques minutes !  
04 95 32 89 92

**ICN Informateur Corse Nouvelle**  
14 K J'aime • 14 K followers

**ICN**

https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle

Gérer Modifier Ajouter à la story

ICN Informateur Corse Nouvelle - Journal du Vendredi 24 Mai 2024 - # N°7031 - AL 5

TOURISME ET TRANSPORTS AÉRIENS

## Un pack en faveur de l'hébergement professionnel



**Alors que les professionnels du tourisme** fustigent depuis des années le prix des transports pour se rendre sur l'île, l'Agence de tourisme de la Corse (ATC), la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de Corse (Frotsi) et la compagnie Air Corsica ont imaginé un dispositif inédit dont le principe a été acté par la signature de conventions cadres le 17 mai dernier. Afin de répondre aux besoins exprimés par le secteur, cette collaboration a ainsi pour but de permettre aux offices de tourisme immatriculés au registre des opérateurs de séjours et de voyage de proposer des tarifs promotionnels avantageux allant jusqu'à 30 % de réduction sur les prix des vols d'Air Corsica. Condition sine qua non, le billet devra toutefois être vendu dans le cadre d'une offre touristique intégrant un hébergement éligible à savoir les hôtels, campings ou Gîtes de France. Les offices de tourisme de l'Île-Rousse-Balagne, du Sartenais-Valinco-Taravo, de Porticcio-Ornano-Taravo, et du Pays Ajaccien ont été les premiers à intégrer la démarche, en signant une convention bilatérale avec la compagnie aérienne qui va leur permettre de mettre en place ces dispositions très favorables pour les professionnels de leurs territoires. Ils seront très prochainement suivis par les offices de tourisme de Calvi-Balagne, de Bastia et de Bonifacio. Ces conventions permettront en outre à ces offices de tourisme de bénéficier de tarifs promotionnels dans le cadre d'organisation d'événements de promotion à vocation touristique des territoires. De quoi ravir le président de la Frotsi, Attilius Ceccaldi, qui a salué un dispositif « attendu depuis longtemps » qui remet les offices du tourisme insulaires « au centre du jeu ». « Cette collaboration est non seulement innovante, mais également historique. Elle témoigne de notre capacité à travailler ensemble pour le bien commun », s'est de son côté félicitée la présidente de l'ATC, Angèle Bastiani, en soulignant qu'un « pas important » a été franchi pour pérenniser « un tourisme durable et vertueux qui profite à l'ensemble de notre territoire tout au long de l'année ». Et, a renchéri la présidente du Conseil de surveillance d'Air Corsica, Marie-Hélène Casanova-Servas, « Ce partenariat devrait contribuer à mieux vendre les périodes d'avant et d'arrière-saison et surtout à capter une part toujours plus importante des flux touristiques ou de la clientèle d'affaires ». ■ MP

ECONOMIE & CULTURE

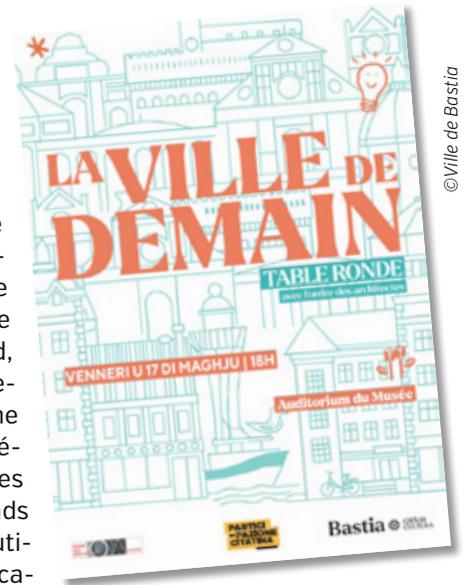
## La Corse au Festival de Cannes

**Le festival international du film de Cannes**, qui a débuté le 14 mai pour s'achever le 25 mai 2024, est un des événements majeurs du monde cinématographique. La Collectivité de Corse (CdC), au travers du Corsica pôle tournages et du service « création-diffusion » de sa direction de la culture, y est présente chaque année afin de positionner la Corse comme une terre de tournages. Pour cette 77<sup>e</sup> édition du festival, deux longs-métrages de fiction de réalisateurs insulaires, tournés en Corse avec le soutien de la CdC, ont été sélectionnés. À son image, réalisé par Thierry de Peretti, d'après le roman éponyme de Jérôme Ferrari, et produit par la société Les films Velvet, a été projeté le 16 mai dans le cadre de la Quinzaine des cinéastes, sélection parallèle et indépendante du Festival de Cannes créée en 1969 par la Société des réalisatrices et réalisateurs de films et qui a pour vocation de faire découvrir des écritures cinématographiques singulières du cinéma contemporain. Le film, tourné en Corse durant 34 jours, a bénéficié du fonds d'aide de la CdC pour un montant de 300 000 euros. Retenu dans la sélection Un certain regard, créée en 1978 par Gilles Jacob, alors délégué général du Festival de Cannes, afin de mettre en avant les films de cinéastes débutants ou émergents, *Le Royaume*, premier long-métrage réalisé par Julien Colonna et produit par la société Chi-Fou-Mi, en lice pour remporter le prix de la Caméra d'or, a été salué par une standing ovation à l'issue de projection, le 20 mai 2024. Il a lui aussi été tourné en Corse, durant 38 jours, avec le soutien de la Collectivité de Corse à hauteur de 300 000 euros. Le cinéma corse était également représenté par la réalisatrice Caroline Poggi dont le deuxième long-métrage, *Eat the night*, co-réalisé avec Jonathan Vinel a lui aussi été sélectionné pour la Quinzaine des cinéastes. Issue de la filière audio-visuelle de l'Université de Corse et titulaire du diplôme universitaire « Créations et techniques audiovisuelles et cinématographiques de Corse » Caroline Poggi a obtenu en 2014 à Berlin l'Ours d'Or du meilleur court métrage pour *Tant qu'il nous reste des fusils à pompe*, déjà co-réalisé avec Jonathan Vinel. Leur premier long-métrage, *Jessica Forever*, tourné en Corse en 2016 et présenté en 2018 au festival international du film de Toronto, avait obtenu une aide de 150 000 € de part de la Collectivité de Corse Ce qui n'a pas été le cas pour *Eat the night*, tourné dans le nord de la France. En 2023, la Corse a accueilli 1300 journées de tournage. Selon une étude de 2018 du Centre national du cinéma, un euro investi par une collectivité dans un tournage engendrerait 6,62 euros de retombées locales. ■ AN

## URBANISME

## Bastia: imaginer la ville de demain

À quoi ressemblera la ville de demain? C'est la question posée par la municipalité de Bastia dans le cadre de son budget participatif. L'opération, mise en place il y a près de 10 ans et qui incite la population à proposer des projets, aborde cette thématique pour son édition 2024. Aussi, le 17 mai 2024, le service de la démocratie participative avait invité les Bastiais à venir au musée de Bastia, à la rencontre du Conseil de l'Ordre des architectes de Corse pour échanger avec sa présidente, Sylvia Ghipponi. Objectif, démystifier cette notion de «ville de demain» qui peut paraître abstraite voir futuriste pour le grand public, mais qui vise à répondre aux diverses problématiques en devenir. Avec toujours en toile de fond, la notion «d'habiter la ville» au sens large, en dépassant la seule question du logement. Pour l'Ordre des architectes de Corse, il s'agit de penser dès aujourd'hui une ville durable et qui s'adapte en prenant en compte trois piliers importants de nos sociétés: l'économie, le social et l'écologie. Parmi les propositions concrètes pour lesquelles la profession plaide, le renforcement des mobilités via le développement des grands parcours piétons autres que pour le tourisme, en réhabilitant les anciens chemins utilisés par le passé pour se rendre d'un endroit à un autre. Côté véhicules, la multiplication des zones de covoiturage. Sur le bâti, la faveur va à une réhabilitation de l'inclusion et à l'anticipation de fin de vie des constructions pour préparer leur transformation ou encore le multi-usage, tout en intégrant le changement climatique et le besoin de se protéger de la chaleur ou des intempéries. Parmi les exemples cités, une digue anti-inondation en Chine qui sert également de petit théâtre de verdure, aussi des bancs publics végétalisés qui permettent également d'accueillir des personnes en fauteuil roulant, ou encore des supports pour la végétation urbaine. Des idées dont les habitants pourront s'inspirer pour présenter leurs projets dans le cadre du budget participatif. Dans la salle, on a surtout évoqué des abris-bus connectés afin de connaître les horaires de passage, ou des projets en lien avec l'écologie et la re-naturalisation des villes, mais aussi la mise en place d'infrastructures ou d'aménagement qui ne se dégradent pas trop vite. Différents projets que les habitants peuvent déposer sur le site internet de la mairie de Bastia. L'enveloppe consacrée par la ville pour concrétiser les projets retenus est de 200 000 euros. ■ CG

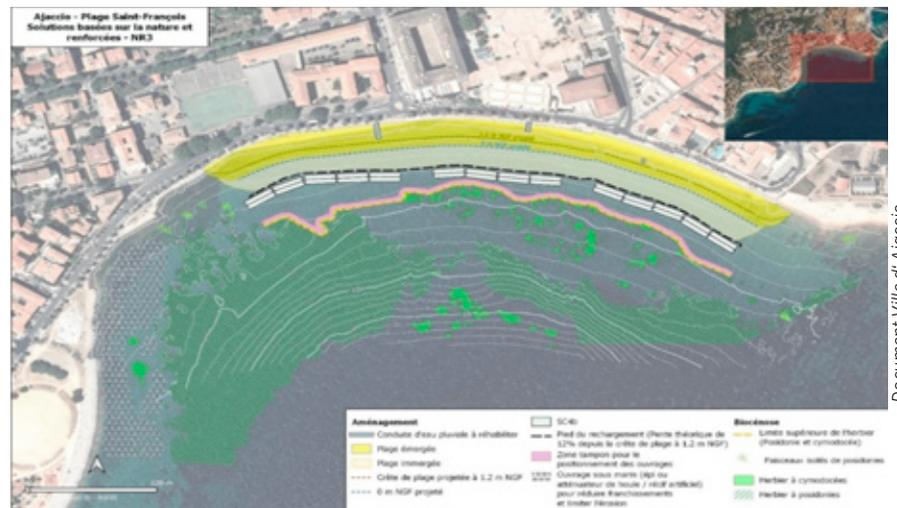


© Ville de Bastia

## ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

## Ajaccio veut sécuriser le site de Saint François

Le changement climatique se traduit par un risque accru d'érosion et un recul du trait de côte, notamment en Corse où, parmi les sites concernés, figure celui de Saint François, en centre-ville d'Ajaccio, avec sa plage surplombée par la route. Au fil des années, les stocks sédimentaires y ont été touchés par une forte variabilité, ce qui réduit considérablement la bande de plage et menace les ouvrages existants qui la bordent. Lors de la tempête Adrian d'octobre 2018, les fondations du soutènement de la voie littorale qui longe la plage ont été mises au jour, entraînant une fermeture de la circulation durant plusieurs semaines, afin de conforter l'ouvrage. Un constat qui a conduit la Ville d'Ajaccio à rechercher une réponse adaptée et durable visant à sécuriser l'existant, tout en préservant la dimension patrimoniale du site remarquable que sont la citadelle et le site Saint-François. Plusieurs scénarios étaient envisageables, par exemple de protéger le mur par un talus en enrochements semblable à celui qui a été réalisé au niveau de la place Miot. Mais c'est une option plus susceptible de garantir le patrimoine environnemental local tout en préservant la sécurité des ouvrages qui a été retenue, avec la création d'une plage stabilisée, agissant comme un rempart aux aléas climatiques et au déferlement des vagues. Cette solution est désormais au stade de l'avant-projet, préalablement aux consultations à venir, notamment auprès des services de l'Etat dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale unique. L'objectif est de réduire l'impact des vagues, notamment lors des coups de mer et tempêtes en automne et en hiver; de préserver l'accrétion produite par le milieu naturel et de maintenir la plage en l'état dans le cadre d'un plan de gestion des sédiments sur une dizaine d'années. La solution technique retenue prévoit un rechargement et un profil de plage à 20 m, pour placer le soutènement et la voie littorale hors d'atteinte du déferlement des vagues et d'une submersion, un atténuateur de houle comprenant une double rangée de géo-tubes immergés, avec deux chenaux pour réduire l'impact des vagues en provoquant leur déferlement en amont du trait de côte et un jardin récifal, constitué d'éléments immergés disposés sur le fond de la mer en rive de la place Miot, pour diminuer la vitesse des courants longeant les enrochements de la place Miot, et maîtriser ainsi un facteur d'érosion du fond de baie. Le montant total de l'opération, qui se déroulera en trois phases est évalué à 6,80 M€ HT et démarrage de travaux est prévu pour 2025. ■ AN



Document Ville d'Ajaccio

PÊCHE, BIODIVERSITÉ MARINE

# HERVÉ BERVILLE VEUT PORTER DES AMBITIONS FORTES POUR L'AVENIR

En visite en Corse les 16 et 17 mai, le secrétaire d'État chargé de la mer et de la biodiversité Hervé Berville a annoncé des mesures de soutien aux pêcheurs insulaires et a réaffirmé la volonté de l'État d'accroître les aires marines protégées.

**Déplacement fourni**, aux multiples objectifs, que celui d'Hervé Berville, le secrétaire d'État chargé de la mer et de la biodiversité, en Corse les 16 et 17 mai derniers. Il a tout d'abord assisté à l'inauguration officielle du nouveau baliseur côtier des Phares et Balises, le BC Corse, sur le quai d'honneur du port Tino-Rossi à Ajaccio. «C'est un navire essentiel pour la stratégie maritime de l'État», s'est-il réjoui en rappelant que le gouvernement avait promis de mener à bien un plan de modernisation des navires des phares et balises afin d'arriver à la hauteur de ses ambitions en matière de sécurité en mer et de signalisation maritime. À l'instar du BC Corse, ces derniers mois ce sont ainsi huit nouveaux baliseurs côtiers et hauturiers qui ont été construits sur des chantiers français. Le nouveau fleuron des phares et balises de Corse présente pour sa part des caractéristiques qui auraient fait pâlir son prédécesseur, le baliseur *Îles Sanguinaires II*, échoué sur le quai des Torpilleurs à Ajaccio lors de la tempête du 28 décembre 2020. Long de 24 mètres et large de 8,50 mètres, ce navire flambant neuf en service depuis la fin de l'année 2023 est en effet équipé de matériels dernier cri et affiche notamment un impact environnemental amélioré. «Il est plus performant, réduit nos émissions de gaz à effet de serre, et notre recours aux énergies fossiles. En outre, il offre de meilleures conditions de travail aux marins.» Grâce à ses dimensions et à son faible tirant d'eau qui lui permet de pouvoir naviguer au plus près de la côte, le BC Corse permettra de plus aux marins des phares et balises d'effectuer davantage de sorties en mer et leur donnera accès aux quelques 80 ouvrages présents dans les eaux corses. Mais le secrétaire d'État est aussi venu évoquer des sujets plus épineux. À commencer par les problématiques auxquelles font face les pêcheurs insulaires, qu'il a rencontrés durant près d'une heure à Bonifacio. De longue date, ces derniers rappellent leurs spécificités et leur nécessaire prise en compte en vue d'améliorer leurs conditions d'exercice. Un message qu'Hervé Berville affirme avoir entendu. Il a notamment promis 2 millions d'euros pour renouveler et reverdir la flotte des pêcheries insulaires. «Avec le président de la République nous souhaitons qu'il y ait des pêcheurs corses. Cela fait partie de l'histoire du territoire et cela doit faire partie de son futur. Nous voulons absolument avoir des moyens financiers pour

renouveler les navires et donner des outils de travail à nos pêcheurs qui soient adaptés au XXI<sup>e</sup> siècle avec des navires qui soient plus sûrs, plus écologiques et qui attirent des jeunes dans le métier.» Hervé Berville a posé comme préalable, d'ici la fin de l'année, qu'un accord soit trouvé entre la Collectivité de Corse, les pêcheurs et le lycée maritime autour d'un «bateau type», correspondant aux spécificités de la pêche en Corse, qui permettra d'aller chercher les financements. Par ailleurs, il assure également vouloir préparer les pêcheurs corses au changement climatique qui se profile: «Nous allons avoir des espèces qui vont disparaître et d'autres qui vont apparaître. Nous devons donner aux pêcheurs corses un maximum de connaissances scientifiques pour qu'ils adaptent aussi leurs pêcheries en fonction des ressources». D'avenir, il en a également été question avec des temps consacrés à la protection de l'environnement sur le Grand site de la Parata à Ajaccio et dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et des îles Lavezzi. L'occasion pour Hervé Berville d'évoquer la volonté de l'État de renforcer les aires marines protégées, tout d'abord en accentuant les moyens de surveillance des réserves naturelles et autres zones de protection déjà existantes, avec des nouveaux moyens comme des drones qui pourront être déployés «pour protéger la biodiversité et ces espaces exceptionnels et le patrimoine naturel remarquable de la Corse». Par ailleurs, il a rappelé l'objectif que s'est fixé l'État de couvrir 10 % du territoire national avec des aires marines en protection forte d'ici 2030 et a indiqué: «Ce que nous allons faire en lien avec les acteurs locaux, c'est regarder où il existe des zones où les écosystèmes comme la posidonie sont dégradés et où il faut renforcer la protection pour éviter le surtourisme et les activités qui causent des dommages au patrimoine naturel et mettre en place des zones de protection forte. Nous avons déjà reçu des propositions de la part des acteurs corses qui ont conscience que pour protéger ces espaces il faut renforcer la protection». Une limite cependant sera à fixer dans cette entreprise: ne pas opposer écologie et économie: «Il nous faut prendre en compte des activités économiques notamment vis-à-vis des pêcheurs et des acteurs du tourisme et concilier écologie et économie. Cela se fait par la concertation et le dialogue». ■ Manon PERELLI

Photo Manon Perelli

## THÉÂTRE

**La vie comme elle va?**

La Fabrique de Théâtre-Site européen de création, a accueilli, pour la 12<sup>e</sup> année, les étudiants littéraires du lycée Giocante de Casabianca de Bastia dans le cadre de l'atelier Chaos Debout! Conduit par Catherine Graziani et François Bergoin, directeurs artistiques de la compagnie Théâtre Alibi, avec le concours d'Emmanuel Boisset, professeur de Lettres modernes, il permet de découvrir les métiers du spectacle vivant dans des conditions professionnelles, de travailler sur le potentiel spectaculaire de textes poétiques ou documentaires et de mettre en jeu - littéralement - corps, mouvement, voix, rapport à l'autre, sur le plateau. Le spectacle de cette année, vivement dialogué, présente des tableaux de la justice ordinaire: couloirs, coulisses, bureaux de substituts, salle d'audience. La société cadrée, enfermée, enfermante, des prétoires, cours de justice, prisons, d'où parviennent les échos des paroles de Verlaine, Apollinaire ou Oscar Wilde.

Les 24 et 25 mai 2024, 21h. Fabrique de Théâtre, Bastia.  04 95 39 0165 & [www.facebook.com/theatre.alibi](http://www.facebook.com/theatre.alibi)



## EXPOSITION

**Nozze in Mediterraneo**

Une exploration poétique des similitudes esthétiques et émotionnelles, minérales et humaines, par-delà les rives de la Méditerranée, et des histoires parfois tourmentées de la Corse et de l'Algérie, autour de textes issus de *Noces* d'Albert Camus et d'extraits du premier roman en langue corse de Ghjacumu Thiers *A funtana d'Altea*. À ces morceaux choisis répondent des photos prises de part et d'autre de la Méditerranée. Le jeune photographe algérien Fethi Sahraoui a suivi les traces d'Albert Camus à Alger et Tipasa et revisité les textes de l'écrivain à travers son propre prisme, en les insérant dans un contexte contemporain; ses photos invitent à réfléchir à la relation entre l'homme et la nature, entre la tradition et la modernité. Christian Buffa, qui a recours à des films périmés pour réaliser ses prises de vues, a centré son projet photographique sur la jeunesse bastiaise s'adonnant à des plongeurs initiatiques dans la mer, un rituel estival récurrent le long des remparts de la citadelle. L'association avec les œuvres littéraires suggère une profonde communion entre la communauté et la mer, mettant en lumière des thèmes essentiels tels que l'identité et les métamorphoses humaines. L'exposition est complétée par deux œuvres vidéo d'Ange Leccia; *La mer*, réalisée en 1991 à Nonza et qui donne à voir un rivage mouvant, un éternel recommencement et *Hors du soleil, des baisers et des parfums sauvages*, réalisé en 2007 avec l'écrivain Jean-Philippe Toussaint qui, au milieu des vestiges de Tipasa, lit des textes de Camus. Entrée libre.

Jusqu'au 31 octobre 2024, 10h-12h30 et 13h30-18h30. A Cisterna, caserne Padoue, citadelle de Corte.  04 95 45 2545 & [www.museudiacorsica.corsica/fr/nozze-in-mediterraniu/](http://www.museudiacorsica.corsica/fr/nozze-in-mediterraniu/)



## DANSE

**Plateforme Danse**

Créée en 1998 à Bastia par la chorégraphe Hélène Taddei Lawson et le sound designer Tommy Lawson, la compagnie Art Mouv'développe depuis lors des projets chorégraphiques souvent pluridisciplinaires, en intégrant des dispositifs visuels et sonores originaux et proposent des installations multimédia, des vidéos danse, des créations in situ. Elle organise également, avec la ville de Bastia, le festival Plateforme Danse, affirme une identité contemporaine grâce à ses collaborations avec des artistes venus d'horizons divers, dans la perspective de croiser les arts, les pratiques, les sensibilités. Avec cette édition 2024, dans un contexte de fermeture temporaire du théâtre municipal bastiais pour les besoins de sa rénovation et une programmation culturelle en partie « hors les murs », le festival se déploie au-delà des plateaux parfois trop étroits des salles de spectacle pour investir divers sites de la ville, à la rencontre de nouveaux publics. Ainsi *Border lines*, création d'Art Mouv' autour d'une œuvre du sculpteur, photographe et peintre anglais Richard Long, *A Pipe Maker's Wood Line*, qui fait partie de la collection du Fonds régional d'art contemporain de Corse, présentée le 25 mai [21h30] dans la cour du Palais des gouverneurs. Ou les *Tentatives d'approche d'un point de suspension*, performances chorégraphiques de la Yoann Bourgeois Art Company, qui reposent sur des dispositifs physiques qui amplifient la perception de certains phénomènes comme la gravité seront présentées, les 28 et 29 mai [18h30 et 20h30] dans la cour du Palais des gouverneurs, place du Donjon et place Vincenti. D'autres spectacles seront présentés dans un cadre plus « traditionnel », au Centre culturel Alb'Oru. Comme *No man is an island* de Raphaël Soleilhavoup; inspiré du poème éponyme de John Donne, poète et prédicateur anglais du XVII<sup>e</sup> siècle, ce solo qui fait dialoguer poésie ancienne et danse contemporaine nous projette face à un corps immobile est présenté le 25 mai [18h]. Outre les spectacles, en écho à *Border Lines*, Art Mouv' propose, au Centre culturel Una Volta, une installation de son répertoire, *Sans Titre #3n*; inspiré du Land Art, ce triptyque pluridisciplinaire invite à un voyage visuel et sonore à l'intérieur d'un espace tridimensionnel: trois moniteurs diffusent des images en écho, trois paysages, trois corps en mouvement, reliés entre eux par la linéarité des écrans et qui deviennent un seul et même espace.

Jusqu'au 5 juin 2024. Centres culturels Alb'Oru et Una Volta, citadelle de Bastia.  04 95 47 4700 & [www.artmouv.com](http://www.artmouv.com)



# CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

## LA MALÉDICTION

## DES CAMPAGNES



**D**écidément, Emmanuel Macron n'a pas de chance avec les campagnes électorales. En 2020, la pandémie de Covid l'avait contraint à scinder les deux tours des élections municipales. En 2022, la période qui conduisait à sa prévisible réélection avait été percutée de plein fouet par la guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine.

Le président de la République s'était concentré sur ses responsabilités internationales pour s'éloigner de la politique française, mais on sentait bien que ce n'était pas la seule raison : en réalité, jamais il n'était entré dans cette campagne, comme si, étrangement, il refusait l'obstacle. C'est donc sans programme et sans cap précis qu'il avait été réélu face à Marine Le Pen, avant de subir une sévère convenue aux élections législatives, en ne recueillant pas de majorité à l'Assemblée nationale. Là encore, la campagne avait été inexistante, ceci expliquant cela. Deux ans plus tard, alors que son quinquennat n'en est pas encore à la moitié mais sent parfois la fin de règne, Emmanuel Macron s'apprêtait à entrer dans la bataille dans la dernière ligne droite des élections européennes du 9 juin. Las ! Les émeutes en Nouvelle-Calédonie ont soudain remis les sujets franco-français et l'outremer inflammable au goût du jour. Il reste peu de jours au président de la République pour voler au secours de la liste Renaissance de Valérie Hayer, qui ne décolle pas dans les intentions de vote, devancée par Jordan Bardella et menacée par la liste socialiste de Raphaël Glucksmann. On peut d'ailleurs se demander si le vote pour la liste Hayer, une bonne connaissance des dossiers mais inexpérimentée en politique, serait boostée ou au contraire plombée par un coup de main plus voyant du président de la République. Pour beaucoup d'électeurs, il s'agira de voter contre ce qu'ils appellent « l'Europe de Macron » ou contre Macron lui-même, avec de bons ou de mauvais arguments. On verra si le président réussit à reprendre la main autrement qu'avec son discours de deux

heures à la Sorbonne, qui était plus destiné aux ambassades et au pays de l'union européenne qu'aux électeurs de l'Hexagone.

### Seuls deux présidents...

À la décharge d'Emmanuel Macron, il n'a jamais été simple pour un président de la République en exercice de voir ses troupes l'emporter aux élections européennes. Sans conséquences institutionnelles, n'étant susceptibles d'entraîner ni le départ du président ni la chute du gouvernement, ces élections boudees généralement par un électeur sur deux [49,88 % d'absentions en 2019] permettent de manifester à bon compte sa mauvaise humeur, le plus souvent en ignorant les véritables enjeux européens.

Seuls deux présidents ont réussi l'exploit de les gagner : Valéry Giscard d'Estaing lors des premières européennes au suffrage universel en 1979, et Nicolas Sarkozy en 2009 avec des listes de la droite et du centre.

Les troupes de François Mitterrand avaient perdu alors qu'il était à l'Élysée en 1984, 1989 et 1994. Comme celles de Jacques Chirac en 1999 et 2004 et celles de François Hollande en 2014. En 2019, il s'en est fallu de peu et de 200 000 voix pour la liste macroniste de Nathalie Loiseau [22,4 %], devancée par celle de Jordan Bardella [23,2 %].

Au soir du 9 juin, les macronistes devront sans doute essayer très vite leurs larmes. Ils devront tout de même s'inquiéter si, comme c'est probable, le Rassemblement national arrive en tête pour la troisième fois après 2014 et 2019 ; et surtout si, comme c'est possible, Jordan Bardella a gagné avec une grosse avance. Les proches du président racontent volontiers, ces temps-ci, que le président les interroge avec sa phrase fétiche : « Comment tu vois les choses ? » Peut-être les Français auront-ils envie de savoir comment il « voit », lui, les trois années qui viennent. ■

# Just Divorced

VU,  
LU  
ET VÉCU...

## Économies

Ancien vice-président du Conseil d'État, Jean-Marc Sauvé a abordé, dans *Le Figaro*, la question de l'euthanasie et du suicide assisté sous un angle nouveau. Ce haut-fonctionnaire brillant laisse de côté des questions morales ou religieuses, qui touchent à l'intime de chacun, pour déclarer que l'aide à mourir est «*l'ultime ruse du libéralisme pour faire des économies sur l'État-providence*». Pourquoi? Parce que l'euthanasie et le suicide assisté (mots qui ne figurent pas dans le projet de loi) pourraient offrir chaque année 1,4 milliards d'euros d'économies à l'Assurance maladie. On voit bien quelles pressions pourraient alors s'exercer: allez, un bon geste, c'est pour renflouer le trou de la Sécu...

Jean-Marc Sauvé a étudié les expériences des pays qui ont déjà adopté une telle législation et vu, par exemple, que dans l'état américain de l'Orégon, les personnes à faibles revenus surreprésentées parmi les candidats au suicide assisté, et que les problèmes financiers occupent une place importante dans leurs motivations. La discussion en séance publique à l'Assemblée nationale commence le 27 mai.

## Enterrement de vie de mariée

Il y avait des enterrements de vie de garçon et de vie de jeune fille. Une nouvelle mode, née aux États-Unis dans les années 2000, est en train d'arriver en France: la fête du divorce, surtout célébrée par des femmes. Certaines sociétés spécialisées s'en sont emparées et il peut en coûter de 450 à 2000 €. Le Parisien/Aujourd'hui en France nous raconte ces histoires de robe de mariée déchiquetée ou brûlée; de bracelet rose marqué «*divorce party*»; d'écharpe de «*jeune divorcée*»; de pièce montée où le marié est décapité à la fin du repas avec une paire de ciseaux; ou d'alliance qui finit dans un trou très profond creusé dans le sable ou la terre. Parfois, les ex-mariées, après passage au Palais de justice ou chez le notaire, se contentent d'une fête entre copines. Après tout, pourquoi pas?

## Pas du cinéma

Dans *Le clan des Siciliens* (Henri Verneuil, 1969), on voit un repris de justice incarné par Alain Delon découper le plancher en métal de la cellule de son fourgon cellulaire, et s'échapper

au premier feu rouge. Dans *Le Pacha* (Georges Lautner, 1968) on assiste à l'attaque d'un fourgon rempli de pierre précieuses. Au bazooka, les malfrats tirent dans le tas sur la route d'Amiens. Deux gendarmes sont abattus. C'est dans ce film que Jean Gabin lance à Robert Dalban la fameuse phrase de Michel Audiard: «*Le jour où on mettra les cons sur orbite, t'as pas fini de tourner*». On sourit, car c'est du cinéma. Il y a des morts dans le film mais ce sont des vivants qui figurent au générique de fin.

Le 14 mai, sur l'autoroute A13 au péage d'Incarville, entre Rouen et Évreux, c'est aussi avec des armes de guerre qu'une bande d'individus a provoqué l'évasion de Mohamed Amra, lié aux narcotrafiquants. Deux agents pénitentiaires ont été tués, trois autres sont à l'hôpital, Mohamed Amra est toujours en cavale. 350 enquêteurs travaillent sur l'affaire, Interpol est sur le coup. À la prison des Baumettes à Marseille, où se trouvait le détenu avant d'être transféré à Évreux, on a retrouvé quatorze téléphones dans six cellules. Peut-être y aura-t-il un jour une adaptation filmée. En attendant, ce n'est pas du cinéma.

## Gaudin de Marseille

Quand j'ai croisé pour la première fois Jean-Claude Gaudin, en 1983, il présidait le groupe UDF à l'Assemblée nationale. Contre la gauche au pouvoir, il bataillait ferme au côté du RPR, qu'il prononçait «*èrrepèerre*» avec son accent chantant de Marseille. Je savais qu'à l'époque, le soir de Noël, il servait des repas aux personnes défavorisées avec le Secours catholique. En reportage, j'ai observé ses défaites et ses victoires. Je l'ai connu président de la Région, pactisant avec le Front national avant de s'en mordre les doigts. Je l'ai connu ministre, sénateur et maire. Ministre, ça lui permettait de s'élever au niveau de Gaston Defferre, son adversaire et prédécesseur tant admiré. Mais le seul mandat pour lequel il aurait tout donné, c'était celui de maire de Marseille. En le devenant, Gaudin avait fait plus que gagner une élection: il avait réalisé un rêve d'enfant. Je laisse à d'autres les polémiques sur le «*système*» marseillais ou sur le dramatique effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne en 2018. Au fil des années, avec Jean-Claude Gaudin, la relation professionnelle s'était faite amicale. Je lui souhaite de reposer en paix dans son «*village*» de Mazargues. ■

# RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et  
d'une expérience unique ?*

## BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72



 ranch.paganacciu

 Ranch Paganacciu



 ranch.paganacciu@gmail.com